

www.lamanchelibre.fr
Pays : France
Dynamisme : 53



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

"Non à la fermeture de la pêche au bar": près de 900 pêcheurs plaisanciers manifestent à Cherbourg



Jean Kieffer, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs plaisanciers, a fait une prise de parole devant la mairie de Cherbourg.

L'interdiction de pêcher le bar pour les pêcheurs de loisir imposée par le Conseil Européen ne passe pas. Ce samedi 7 avril 2018, entre 700 et 900 pêcheurs ont fait part de leur mécontentement en défilant dans les rues de Cherbourg.

"Laissez nous aller au bar", " Non à la fermeture du bar ", "Touche pas à mon poisson". Ces slogans brandis ce samedi 7 avril 2018 par les pêcheurs plaisanciers de la Manche réunis à Cherbourg pouvaient faire sourire. Ils traduisaient cependant une certaine colère envers le Conseil Européen qui a interdit la pêche de loisir pour le bar .

Dès 9 h 30, entre 700 et 900 manifestants se sont réunis devant la Cité de la Mer à Cherbourg avant de défiler en ville pour faire entendre leur mécontentement. Après une prise de parole devant la mairie, le cortège s'est dirigé vers la permanence de la députée Sonia Krimi.

Une requête déposée

www.lamanchelibre.fr
Pays : France
Dynamisme : 53



[Visualiser l'article](#)

"Nous étions 350 pour manifester sur le pont de Normandie le 10 février, à Morlaix, nous étions 650. Aujourd'hui, nous sommes encore plus nombreux. C'est le signe que le ras-le-bol est général", constatait Jean Kieffer, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs plaisanciers. Lors d'une prise de parole, ce dernier a indiqué qu'une requête sommaire avait été déposée auprès de la Cour de Justice européenne pour revenir sur cette interdiction.

"Un poisson emblématique"

"Le bar, c'est le poisson emblématique de la pêche de loisir. C'est un poisson qui se bat, il ne se laisse pas faire c'est pour cela qu'on le pêche", expliquait Alain Cosset, secrétaire du comité départemental de la pêche de loisir. "Le quota zéro pour le bar est complètement injustifié. On demande qu'une étude sur l'impact de la pêche de loisir sur la ressource du bar soit menée. Il faut mettre en place, non pas un quota journalier, mais un quota mensuel avec un carnet de prélèvement de manière à mesurer réellement cet impact".

Décision injuste

Autre incompréhension : cette interdiction de pêche au bar qui ne concerne que les pêcheurs situés au-dessus du 48 e parallèle. "C'est injuste : au nord on ne peut pas pêcher le bar, au sud c'est autorisé".

Les manifestants pointaient également du doigt l'inquiétude de la filière. "La pêche de loisirs, cela représente près de 3 à 4 milliards d'euros par an", assurait Jean Kieffer. "Un pêcheur plaisancier a un impact économique. Il achète son bateau, l'entretient, paie son essence, achète du matériel de pêche... S'il ne pêche plus, cela aura des conséquences".

Une nouvelle manifestation est prévue à Calais la semaine prochaine.